



Informations informations Informations informations Informations informations Informations

Mademoiselle, Monsieur

Vous allez bientôt vous marier, BRAVO toutes nos félicitations.

... ATTENTION, Pour que rien ne gâche cette journée, évitez de prendre des risques inconsidérés en engageant des pseudos professionnels, en réalité des amateurs exerçant illégalement des professions tels que : photographes, DJ ou vidéastes .

Des prix attrayants mais avec quels risques :

Il existe une solidarité pécuniaire entre la personne qui exécute le travail clandestin et le donneur d'ordre.(ce serait vous !!!)

(art.L362-3 et 4 du code du travail)

Toute infraction aux interdictions d'exercer** une activité dissimulée ou de **favoriser** une activité dissimulée (support pub,salon etc..) ou **d'avoir recours** à une activité dissimulé peut être punie jusqu'à hauteur de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.*

Des contrôles pourront avoir lieu dès cette année, pendant les mariages lors des sorties de mairies, d'églises etc.... **Ne prenez pas de risques inutiles.**

Aussi avant d'engager un professionnel, pensez à lui demander :
sa carte d'artisan (Chambre des Métiers), dont le n° doit se trouver sur sa carte de visite et ses publicités.

Après ces conseils, juste un dernier mot pour vous souhaiter de bons préparatifs.

Le **G**roupement National
De la **P**hotographie **P**rofessionnelle

Bureau national : 121 rue vieille du temple 75003 Paris www.gnpp.com